

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°19772 - 76ÈME ANNÉE

LA RÉUNION, TERRE D'INNOVATION, MAIS À QUAND TERRE D'INDUSTRIALISATION

RunCov est un nouveau test de dépistage de la Covid-19, désormais officiellement utilisable en France*. Il a été mis au point au Pôle de protection des plantes par l'équipe de diagnostic du Cirad, en partenariat avec l'Université de La Réunion, le CHU et le MNHN. Ce test utilise une méthode d'amplification moléculaire dite RT-Lamp. Une méthode qui intéresse le Cirad depuis quelques années en santé végétale et animale, car pouvant se déployer sur le terrain à moindre coût.



RunCov est un nouveau test de dépistage de la Covid-19, désormais officiellement utilisable en France*. Il a été mis au point au Pôle de protection des plantes par l'équipe de diagnostic du Cirad, en partenariat avec l'Université de La Réunion, le CHU et le MNHN. Ce test utilise une méthode d'amplification moléculaire dite RT-Lamp. Une méthode qui intéresse le Cirad depuis quelques années en santé végétale et animale, car pouvant se déployer sur le terrain à moindre coût.

Il est indéniable, que la Réunion est capable de créer de grandes avancées technologiques. Mais l'industrialisation de ces avancées nous a toujours échappé. Les variétés créées par le CTICS ne sont pas protégées par des brevets et ne permettent pas aux planteurs de toucher le fruit de leur travail. Malheureusement la liste est longue.

Joseph Schumpeter explique dans *Le cycle des affaires*, publié en 1939, les cycles économiques par l'innovation et en particulier par les « *grappes d'innovation* ».

Selon lui, le progrès technique est au cœur de l'économie et les innovations apparaissent en grappes ou essaims : après une innovation majeure, souvent une innovation de rupture due à un progrès technique, voire scientifique (par exemple : la vapeur, les circuits intégrés, l'informatique, l'internet, les nanotechnologies) d'autres innovations sont portées par ces découvertes.

On constate alors des cycles industriels où, après une innovation majeure, l'économie entre dans une phase de croissance (créatrice d'emplois), suivie d'une phase de dépression, où les innovations chassent les entreprises « dépassées » et provoquent une destruction d'emplois.



Pour développer la Réunion, il est nécessaire de faire le saut entre innovation et industrialisation. Nous aurions espéré que le test créé par le Cirad pourrait être industrialiser à la Réunion et exporter ensuite. C'est ainsi que l'on pourra créer de la richesse à la Réunion. Il semble au contraire que le test a été créé et sera utilisé sans être produit localement.

Dans ce nouveau monde qui se crée. La Réunion doit prendre toute sa place comme laboratoire du monde demain. Mais il nous faut penser aussi à l'industrialisation qui sortira le pays du mal développement.

David GAUVIN

ÉDITO

POURQUOI LE PRÉFET VEUT IL APPAREILLER NOS ENFANTS

La semaine dernière, le Préfet a décidé de rendre obligatoire le masque pour les enfants de 6 ans à l'intérieur des classes, pendant la récréation et de modifier les protocoles pour la restauration scolaire. Mais que lui est il passé par la tête, alors que la communauté éducative a déjà tout mis en œuvre pour protéger les enfants sans avoir à les appareiller.



Les chiffres sont ceux qu'ils sont. La semaine de la rentrée, il n'y a eu que 11 cas positifs et aucune classe fermée. Pourtant, cette période est dangereuse avec les retours de vacances. Le seul cluster dans la communauté éducative est à mettre au crédit de la maire de St Louis qui n'a pas été capable de faire respecter la quarantaine par un de ses personnels travaillant à l'école de plateau des Goyaves. Mis à part, l'incurie de la gestion municipale de St Louis, tous les autres acteurs de la communauté éducative, enseignant, personnel communal, parent et enfant ont fait en sorte de protéger l'école du virus.

Cette décision est-elle applicable ? Nous sommes en plein été austral, et la chaleur dans les classes est déjà insupportable. D'ailleurs, si on avait le même régime qu'en Allemagne ou l'on pense plus aux enfants, les classes n'auraient pas ouvert. Au-delà de 35 degrés ressentis à l'école, les enfants en sont dispensés. C'est le "Hitzefrei". Alors, avec un masque en plus nos enfants vont suffoqués. Et que dit-on de la pratique sportive avec masque. Et pour la cantine, on va aussi priver les enfants de repas. Cette mesure n'est pas adaptée ni à notre climat, ni à nos écoles. Quand cette mesure s'applique en France, dans des classes chauffées et avec des températures négatives dehors qui empêche de les aérer, on peut l'admettre. Mais en plein été, avec des classes qui sont nécessairement aérées, la même mesure est criminelle.

Des pays asiatiques ont eux décidés de préserver les enfants et ils ont adaptés les protocoles d'accueil. Soit en dissociant les classes sur des demi-journées, soit en réorganisant les cantines avec des boxes individuels en plexiglas, ou en développant des visières confortables pour les petits. Comme toujours, les enfants Réunionnais sont sacrifiés pour que le préfet soit bien noté par son gouvernement. Mais de grâce, laissez nos enfants tranquilles et occupez-vous plutôt de faire respecter la quarantaine des personnes qui arrivent, de préserver notre système de santé qui va être engorgé par les malades de Mayotte, d'éradiquer les moustiques qui propagent la dengue, qui elle tue en silence depuis de nombreuses années.

Mr le préfet, vous n'êtes plus capable de gérer la crise.

« J'admire le courage de ceux qui osent mettre fin à ce qui ne va pas : divorce, démission, suicide... »
Rondro H Rakotobe

Nou artouv'
David GAUVIN

PROJET DE LOI SUR LES « PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE »

En débat au Parlement depuis le 1er février, le projet de loi « confortant le respect des principes républicains » est loin de rencontrer sur le fond l'adhésion des diverses confessions religieuses, pas plus d'ailleurs que les quelques grand-e-s historien-ne-s spécialistes des religions. La loi en débat est même vue comme répressive, tout en bousculant notre droit libéral.



MALAISE ET INQUIÉTUDE DES REPRÉSENTANTS DES RELIGIONS

Pour le président de la Fédération protestante de France, M. François de Clavairoly, « ce texte suggère une assignation à résidence du culte à l'espace privé, et distille un soupçon a priori sur le religieux, perçu comme une menace potentielle » (In La Vie, 29/01/2021). Tout en soulignant la nécessité « de lutter contre les groupes islamistes minoritaires dont l'action est condamnable », Mgr Eric de Moulins-Beaufort, archevêque de Reims et président de la Conférence des évêques de France, estime que le dit projet de loi « se présente essentiellement comme répressif », tout en soulignant le risque « de donner l'impression que les religions en général et les croyants en particulier sont dans notre pays des gêneurs ou des individus qu'il faudrait particulièrement surveiller ». Quant au président de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France, le Métropolitain grec-orthodoxe Emmanuel Adamakis, il s'est surtout inquiété d'une « surenchère administrative tous azimuts » (In La Croix, 04/01/2021).

Les représentants des autres cultes auditionnés, le lundi 4 janvier 2021 devant la commission spéciale présidée par François de Rugy (LREM), vont dans le même sens. Convaincu également qu'il faut faire quelque chose contre le séparatisme islamiste, le Grand rabbin de France Haïm Korsia pointe du doigt le « risque de dégât collatéral » de ce projet de loi. « A vouloir encadrer des conduites et des dérives potentielles, on en arriverait à sanctionner des choses qui ont toujours bien fonctionnées et qui sont le cœur même de la liberté d'exercice des cultes », a-t-il précisé. Redoutant que la « peur malade » des amalgames concernant l'islam débouche sur « un unanimité qui créerait une suspicion générale » sur les religions, le président du Consistoire israélite, Joël Mergui, s'est montré plus offensif. « Il ne faut pas que le monde musulman se sente stigmatisé dans son ensemble, ça c'est une évidence (...). Mais il ne faut pas qu'on oublie qu'aujourd'hui, l'ennemi, c'est le terrorisme et l'islamisme radical, pas toutes les religions », a-t-il affirmé devant la commission.

À partir du constat que ce projet de loi est « motivé par la lutte contre le séparatisme religieux et le renforcement de la laïcité », le président de l'Union bouddhiste de France, M. Olivier Wang-Genh, déplore « une discrimination de traitement » envers les associations « motivée par cette seule lutte ». Et de citer Bouddha dans la foulée : « un remède en est un lorsqu'il est adapté à la maladie dont on souffre. Le même médicament qui sera bon pour une personne peut devenir dangereux pour une autre », a-t-il déclaré.

LE PROJET DE LOI QUI CHANGE LES ÉQUILIBRES DE LA LAÏCITÉ SELON CERTAINS SPÉCIALISTES

Pour Philippe Portier, historien spécialiste des religions, « *la caractéristique première de ce texte est de confondre, dans ses motifs comme dans ses dispositions, le traitement du terrorisme et celui du religieux* ». Ailleurs, en Allemagne ou au Royaume-Uni, on distingue clairement politique sécuritaire et politique religieuse. « *Rien de tel dans ce projet : la laïcité, initialement conçue, dans l'esprit de Briand et Jaurès, comme un régime de protection des libertés, se voit transformée en instrument de contrôle des conduites et des croyances, au nom des "valeurs" que l'État définit* » (Cf. La Croix, Entretien, 25/01/2021).

« *Si certaines mesures semblent aller dans le bon sens comme l'encadrement des flux financiers provenant de l'étranger* », écrit Jean Baubérot, grand historien de la laïcité, « *la plupart remettent en cause des libertés fondamentales en démocratie et risquent d'être largement contre-productives* ». Ou encore : « *Le gouvernement affirme renforcer la laïcité, alors qu'il porte atteinte à la séparation des religions et de l'État* » (Entretien, Le Monde, 28/11/2020). Et tout récemment : « *Cette loi ouvre la boîte de Pandore pour les partisans d'une laïcité autoritaire* » (In La Vie, 02/02/2021). Pour Valentine Zuber, historienne, spécialiste de la laïcité, faire une loi sur la laïcité devrait impliquer d'apaiser les débats et non pas consister à imposer seulement des interdictions. (In Libération, 06/10/2020).

Bref, selon les dirigeants de nos diverses confessions religieuses et certains spécialistes de la laïcité, cette loi, toujours en débat au Parlement, porte atteinte à la liberté de culte tout en fragilisant les principes de la République. « *Pour lutter contre une pincée d'islamistes, c'est l'ensemble des citoyens croyants de notre pays qui vont voir l'organisation de leurs églises et confessions alourdie et compliquée* », déclare in fine Mgr Eric de Moulins-Beaufort (Cf. La Croix, 03/02/2021)

Reynolds MICHEL

Le texte initialement baptisé projet de « loi contre le séparatisme », terme finalement abandonné, vise à durcir l'arsenal existant. Il comprend plusieurs mesures comme la neutralité religieuse des structures qui exercent une mission de service public ; la limitation de l'école à domicile ; la conditionnalité des subventions au respect « *des principes et valeurs de la République* ». Pour la CGT, ce contrat est surabondant et inutile : la loi de 1901 prévoit que la constitution d'association est libre par les fondateurs et que l'association ne doit pas être « *contraire aux lois, ne pas avoir à porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement* » (article 3 de la loi 1901). La CGT fustige un texte sécuritaire et idéologique, qui passe à côté du problème principal : celui de la précarisation des conditions matérielles d'existence. C'est le chômage, la précarité, les inégalités, l'effondrement des services publics, les attaques contre la protection sociale, le manque d'accès à la culture ou à l'éducation populaire qui mettent à mal la cohésion sociale.



LO PRINSIP BANN VAKANSS SÉ LA VAKANSS LO PRINSIP! ALA POU KOSSA LA MÈTE ANOÛ D'DAN.

**Mézami, mi sort aprann in nouvèl dsu Cuba. Bann cubin néna in bonpé i viv dann l'amérik-la floride-
pars lo péi lé pov sa ni koné, é lamérik la pass son tan pou karsèr Cuba. Koméla bann cubin i viv an
amérik i pé vnir pass vakanss dann zot péi d'néssans. In bon n'afèr pou zot, in bon n'afèr pou zot famiy
dann cuba. In min i lav l'ote konm i di souvan dé foi.**

Mé oila, Cuba sé in péi bien avansé dsi lo poinnvizé la santé é li néna in pouvoir for. Si tèlman zot la
nyabou anpèsh lo virus instal ali an mètr : laba néna vaccin, néna trètman tousala, néna médsin pou
fé lo soin, néna bann soignan. Mé kan bann vakansyé l'arivé, la fé la fète, lé normal ,é konm dann
l'amérik la pandémie i done paké, bann zégzilé l'amenn la maladi avèk zot é Cuba son tour la konète
la maladi.

Vakans la fini é bann vakansyé la rotourn dann l'amérik. L'èr-la gouvèrnman la déside azir kont la
pandémie é pou sa la konfine lo moun, la vacciné pars laba néna kat vaccin kont la pandémie, la
trété ossi pars néna médikaman banna la invanté, lé aprpré soign demoun é zot va gingn fèr... Lo péi
va nyabou zigil lo pandémie, mé mi diré pa parèye pou bann zébgzilé la rotourn dann l'amérik. Mèm
si zot i artourn laba pou travaye. :zot va vacciné, va sèye trété, mé la maladi lé ankor loin pou bate
atèr.

Kèl ansègnman ni tir lads i :inn kan in moun i vien an vakanss kont pa dsi li pou out zèst baryèr, pou
out karantène- li la pa vni pou sa é la pa sa li sava fé. Li sava fé la fète in poin sé tou. Bann rézon
inpèryèz ?Alé dormi, rézon frodilèz li va trouvé é mi di sa mèm si mwinn néna konfyanss dan l'om.

Alor , sak i di i falé pa lèss demoun rantré zot l'avé mil foi rézon, é bann tête fromaz mil foi tor. Alon
méfyé bann moun i vé nout bien pliské nou. An touléka ni pé rapèl kozman-la, pars sé la vérité
umène : lo prinsip vakans sé la vakanss bann prinsip oila pou kossa nou lé dann train-la zordi.

Justin

Témoignages
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433